



VINESTIM

Maison de Ventes aux Enchères

MERCREDI 26 JUIN 2024 À 14H

Grands Vins & Spiritueux



Vente retransmise sur:

DROUOT.com  Live

 **INTERENCHÈRES**
LIVE

CATALOGUE VISIBLE SUR : PRIMARDECO.COM – VINESTIM.COM – DROUOT.COM

VINESTIM - 14 Rue du Rempart Saint Etienne 31000 Toulouse
contact@vinestim.com / 05 61 12 62 62

Bordeaux Blancs :

1	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE RAYNE VIGNEAU 1er CC SAUTERNES - 1981 - BG/BS	10/15
2	6 BOUTEILLES CHÂTEAU ROMER DU HAYOT SAUTERNES - 4 de 1982 - 2 de 1985 - EA/BS	40/50
3	2 BOUTEILLES CHÂTEAU COUTET 1er CC SAUTERNES - 1985 - 1 BG/1 LB/BS	30/40
4	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1986 - BG	200/220
5	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1987	180/200
6	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1987 - BG	180/200
7	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1987 - BG	180/200
8	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1988 - BG/ETLT	200/220
9	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1989 - ETLT	240/260
10	6 BOUTEILLES SAUTERNES DIVERS - 1989	30/40
11	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	220/240
12	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	220/240
13	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	220/240
14	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	220/240
15	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	220/240
16	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	220/240
17	2 BOUTEILLES CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	440/480
18	2 BOUTEILLES CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	440/480
19	2 BOUTEILLES CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990	440/480
20	6 BOUTEILLES CHÂTEAU RABAUD PROMIS 1er CC SAUTERNES - 1990 - CBO	150/180
21	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1991 - BG/ETLT	190/210
22	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1991 - BG/ETLT/CAPS LÉGER PLISSÉE	190/210
23	6 BOUTEILLES SAUTERNES DIVERS - 1992	30/40
24	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1993	190/210
25	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1993	190/210
26	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1994	190/210
27	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1994 - CAPS LÉGER PLISSÉE	190/210
28	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1995	190/210
29	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1995	190/210
30	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1995	190/210
31	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1995	190/210
32	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1995	190/210
33	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1995	190/210
34	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RABAUD PROMIS 1er CC SAUTERNES - 1995	20/30

35	3 BOUTEILLES CHÂTEAU TERREFORT DES CHONS SAUTERNES - 1996	20/30
36	2 BOUTEILLES CHÂTEAU GUIRAUD 1er CC SAUTERNES - 1997	40/50
37	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA TOUR BLANCHE 1er CC SAUTERNES - 1997	30/40
38	3 BOUTEILLES CHÂTEAU ROUSTIT STE CROIX DU MONT - 1997	20/30
39	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1998	180/200
40	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE RAYNE VIGNEAU 1er CC SAUTERNES - 1998 - EA	15/20
41	6 BOUTEILLES CHÂTEAU SUDUIRAUT 1er CC SAUTERNES - 1999 - CBO	120/140
42	12 BOUTEILLES CHÂTEAU SUDUIRAUT 1er CC SAUTERNES - 1999 - CBO	240/280
43	6 BOUTEILLES CHÂTEAU SUDUIRAUT 1er CC SAUTERNES - 2002 - CBO	120/140
44	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2010	240/260
45	2 BOUTEILLES DOMAINE ROUSTIT STE CROIX DU MONT - 1975 - MEP-BEP/EF	10/15
46	2 BOUTEILLES SAUTERNES : 1 CHÂTEAU BASTOR LAMONTAGNE 1985 CAPS AB - 1 CHÂTEAU ROMER DU HAYOT 1982	15/20
47	2 BOUTEILLES GRAVES : 1 CHÂTEAU DE CRUZEAU 2000 - 1 CHÂTEAU DE ROCHEMORIN 2001	10/15
48	3 BOUTEILLES 1er CC SAUTERNES : 1 CHÂTEAU RABAUD PROMIS 2007 - 1 CHÂTEAU LAFAURIE PEYRAGUEY 2006 - 1 CHÂTEAU DOISY DAËNE 2001	50/60
49	5 BOUTEILLES SAUTERNES DIVERS	20/30
50	6 BOUTEILLES SAUTERNES DIVERS	30/40
51	6 BOUTEILLES SAUTERNES DIVERS	20/30
52	6 BOUTEILLES SAUTERNES DIVERS	20/30
53	12 BOUTEILLES (37,5 CL) SAUTERNES YQUEM 1-2-3-4-5-6 - CBO	600/700

Bordeaux Rouges :

54	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PUYBLANQUET ST EMILION - 1947 - VIDANGE	10/15
55	1 BOUTEILLE VIN DE PICHON LONGUEVILLE COMTESSE DE LALANDE - 1947 - VIDANGE/CAPS LÉGER AB	20/30
56	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1948 - MEP/CAPS CORRODÉE/ET/EF	700/900
57	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LEOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1959 - LB	200/300
58	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1965 - BG/EA/CAPS DÉCOUPÉE/MILLÉSIME ESTAMPÉ	270/290
59	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1971 - 5 CM/EF/ELD	130/150
60	1 BOUTEILLE PETRUS POMEROL - 1971 - LB/ETLD/ELF	1200/1400
61	1 MAGNUM CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ ST ESTEPHE - 1973 - BEP/CAPS AB	15/20
62	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 1974 - LB/ELTF	220/240
63	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFON ROCHET GCC PAUILLAC - 1974 - BG/BS/EA	20/30
64	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1976 - LB	280/320
65	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1976 - MEP-BEP/ETLF	150/180
66	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CALON SÉGUR GCC ST ESTEPHE - 1976 - LB/MEP/EA/1 CAPS CORRODÉE	20/30

67	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1978 - HEP/ELD	70/80
68	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LÉOVILLE POYFERRÉ ST JULIEN - 1978 - HEP/EF	40/50
69	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 1978 - BEP/ETLA/EF	100/120
70	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 1978 - BEP/ETLA/EF/CAPS AB	40/50
71	3 BOUTEILLES CHÂTEAU DE CAMENSAC GCC HAUT MEDOC - 1981 - BG/BS	20/30
72	3 BOUTEILLES CHÂTEAU OLIVIER GCC GRAVES - 1981 - 2 BG/1 LB/1 EA	20/30
73	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE COMTESSE DE LALANDE - 1982 - BG	300/350
74	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE COMTESSE DE LALANDE - 1982 - LB-HEP	240/260
75	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE COMTESSE DE LALANDE - 1982 - 1 HEP-MEP/1 MEP/1 BEP/1 CAPS CORRODÉE	300/350
76	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 1982 - 1 ETA/1 EA/1 ET/BS	100/120
77	6 BOUTEILLES CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 1982 - BS/3 ELA	240/280
78	9 BOUTEILLES CHÂTEAU FONRAZADE GC ST EMILION - 1982 - BG à HEP/EA	50/60
79	1 BOUTEILLE CHÂTEAU FONRAZADE GC ST EMILION - 1983 - LB/ETA	5/10
80	3 BOUTEILLES CHÂTEAU FONRAZADE GC ST EMILION - 1983 - 1 LB/1 HEP/1 BEP/ EA	10/15
81	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 1985 - BG/EA	40/50
82	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LA TOUR FIGEAC GCC ST EMILION - 1985 - 1 BG/3 LB/1 HEP/1 MEP/3 ELA	100/120
83	10 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1985 - CBO - BG/PAPIERS DE SOIE	3500/3800
84	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CARBONNIEUX GCC GRAVES - 1987 - 1 BG/1 HEP/BS	15/20
85	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PEDESCLAUX GCC PAUILLAC - 1987 - BG/BS	15/20
86	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFON ROCHET GCC PAUILLAC - 1987 - BG/BS	15/20
87	2 BOUTEILLES PAVILLON ROUGE DU CHÂTEAU MARGAUX - 1991 - 1 BG	130/150
88	3 BOUTEILLES LA CHAPELLE DE BAGES PAUILLAC - 1991 - 2 LB	30/40
89	6 BOUTEILLES LA CHAPELLE DE BAGES PAUILLAC - 1991 - CBO - 3 BG/2 ELA	60/80
90	6 BOUTEILLES LA CHAPELLE DE BAGES PAUILLAC - 1991 - CBO - 5 BG/1 LB/1 ELA	60/80
91	12 BOUTEILLES CHÂTEAU DE MARBUZET ST ESTEPHE - 1991 - CBO	180/200
92	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1993 - CBO/PAPIER DE SOIE	250/280
93	12 BOUTEILLES CHÂTEAU LABEGORCE MARGAUX - 1993 - CBO	220/260
94	12 BOUTEILLES CHÂTEAU SEGONNES MARGAUX - 1993 - CBO - 4 ELA	100/120
95	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1994	300/320
96	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 1994	250/280
97	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 1994	260/280
98	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1994	600/640
99	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1994 - ELA	580/620
100	5 BOUTEILLES CHÂTEAU LA GRAVE D'ARZAC GRAVES - 1994 - 4 BG/1 LB	50/60

101	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LA LOUVIÈRE GRAVES - 1995 - CBO	100/120
102	12 BOUTEILLES CHÂTEAU CANTENAC BROWN GCC MARGAUX - 1995 - CBO	400/500
103	12 BOUTEILLES CHÂTEAU D'ISSAN GCC MARGAUX - 1995 - CBO	350/450
104	12 BOUTEILLES CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN 1995 - CBO	500/600
105	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CHASSE SPLEEN MOULIS - 1996	35/45
106	12 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 1996 - CBO - 6 EA	240/280
107	1 MAGNUM CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1997 - ELT	500/550
108	3 BOUTEILLES LES HAUTS DE SMITH GRAVES - 1998	30/40
109	1 MAGNUM CHÂTEAU LA ROSE BRANA ST ESTEPHE - 1999	20/30
110	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA LOUVIÈRE GC GRAVES - 1999 - EA	10/15
111	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LA GAFFELIÈRE 1er GCC ST EMILION - 1999 - CBO	200/250
112	10 BOUTEILLES CHÂTEAU GISCOURS GCC MARGAUX - 1999 - CBO	300/400
113	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTÈPHE - 2000 - 1 ELT	80/90
114	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTÈPHE - 2000 - ET	80/90
115	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 2000 - 3 ELT	80/90
116	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 2001	70/80
117	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 2001	70/80
118	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTÈPHE - 2001	70/80
119	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTÈPHE - 2001	70/80
120	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 2001	70/80
121	12 BOUTEILLES CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN 2002 - CBO	400/500
122	5 BOUTEILLES CHÂTEAU HOURBANON CB ST ESTÈPHE - 2003	25/35
123	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HOURBANON CB ST ESTÈPHE - 2003	30/40
124	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MONTROSE GCC ST EMILION - 2004 - BLS	40/50
125	2 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT BAILLY GCC GRAVES - 2005	80/90
126	2 BOUTEILLES CHÂTEAU GRUAUD LAROSE GCC PAUILLAC - 2005	80/90
127	2 BOUTEILLES CHÂTEAU GRUAUD LAROSE GCC PAUILLAC - 2005	80/90
128	3 BOUTEILLES LES PILIERS DE MAISON BLANCHE MONTAGNE ST EMILION - 2005	15/20
129	5 BOUTEILLES LES SABLES DE LA ROSE FIGEAC POMEROL - 2005	35/45
130	5 BOUTEILLES CHÂTEAU HOURBANON CB ST ESTÈPHE - 2005	25/35
131	6 BOUTEILLES LES SABLES DE LA ROSE FIGEAC POMEROL - 2005	40/50
132	6 BOUTEILLES LES PILIERS DE MAISON BLANCHE MONTAGNE ST EMILION - 2005	30/40
133	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HOURBANON CB ST ESTEPHE - 2005	30/40
134	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HOURBANON CB ST ESTEPHE - 2005	30/40
135	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HOURBANON CB ST ESTEPHE - 2005	30/40
136	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 2007 - CBO/PAPIER DE SOIE	260/280
137	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAUZAN GASSIES GCC MARGAUX - 2007	20/30
138	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 2007 - CBO	1500/1700

139	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MARGAUX 1 ^{er} GCC MARGAUX - 2007 - CBO	1800/2000
140	3 BOUTEILLES CHÂTEAU JORDI MOULIS - 2011	20/30
141	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DE LA RIVIÈRE FRONSAC - 2012	10/15
142	2 BOUTEILLES CHÂTEAU MAUCAILLOU MOULIS - 2013	20/30
143	2 BOUTEILLES LA SIRÈNE DE GISCOURS MARGAUX - 2013	15/20
144	1 BOUTEILLE CHÂTEAU ANGÉLUS 1 ^{er} GCC ST EMILION - 2014	240/260
145	1 BOUTEILLE CHÂTEAU SMITH HAUT LAFITTE GCC GRAVES - 2015	70/80
146	1 BOUTEILLE CHAEAU CARBONNIEUX GCC GRAVES - 2017	20/30
147	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU MALARTIC LAGRAVIÈRE CC GRAVES 1973 BG - 1 CHÂTEAU DEYREM VALENTIN MARGAUX 1964 HEP-MEP/ETA	15/20
148	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LA FLEUR MILON PAUILLAC 1973 BG/ELA - 1 CHÂTEAU PETIT VILLAGE POMEROL 1992 CAPS AB - 1 GRESSIER GRAND POUJEAUX MOULIS 1989 EA	25/35
149	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU D'ISSAN GCC MARGAUX 1991 BS - 1 CHÂTEAU PRIEURÉ LICHINE GCC MARGAUX 1982 BG/BS - 1 CHÂTEAU CITRAN HAUT MÉDOC 1981 BG/BS	30/40
150	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LE PEY CB MÉDOC 2008 - 1 CHÂTEAU TAILLEFER POMEROL 2003 - 1 CHÂTEAU FONRAZADE GC ST EMILION 2015	25/35
151	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU MAUCAILLOU MOULIS 2001 - 1 CHÂTEAU VIRAMIÈRE GC ST EMILION 1986 - 1 LES JARDINS DE SOUTARD ST EMILION 2004	20/30
152	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC 1995 ELA - 1 CHÂTEAU DE France GRAVES 1988 - 1 CHÂTEAU PUY BLANQUET GC ST EMILION 1996 ELA	25/35
153	4 BOUTEILLES : 2 CHÂTEAU MARTINENS MARGAUX 1985 BG - 1 CHÂTEAU LILIAN LADOUYS ST ESTÈPHE 1994 - 1 CHÂTEAU LAROQUE ST EMILION GC 1987 LB	20/30
154	6 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE 2001 - 1 CHÂTEAU OLIVIER GCC GRAVES 1996 - 1 CHÂTEAU LAROZE GCC ST EMILION 2006 - 1 CHÂTEAU DU VIEUX GUINOT GC ST EMILION 2001 - 1 CHÂTEAU ROLLAN DE BY CB MÉDOC 2005 - 1 RÉSERVE DE MOUTON CADET 2000	40/50
155	6 BOUTEILLES BORDEAUX DIVERS	20/30

Bourgognes Blancs :

156	4 BOUTEILLES MEURSAULT DOMAINE PIERRE YVES MASSON - 1991 - EA/BS	30/40
157	1 BOUTEILLE CHABLIS GC 'CLOS' DOMAINE FRANCOIS RAVENEAU - 2001 - EF/CAPS CIRE AB	400/500
158	1 BOUTEILLE CHASSAGNE MONTRACHET OLIVIER LEFLAIVE - 2002	20/30
159	1 BOUTEILLE POUILLY FUISSÉ 'CUVÉE HORS CLASSE' DOMAINE J.A. FERRET - 2003 - EA	10/15
160	1 BOUTEILLE CORTON CHARLEMAGNE GC BOUCHARD PÈRE & FILS - 2005 - ELA	60/80
161	6 BOUTEILLES CHABLIS GC 'CHÂTEAU GRENOUILLES' LA CHABLISIENNE - 2014 - CBO	250/280
162	2 BOUTEILLES PULIGNY MONTRACHET 1 ^{er} CRU ' SOUS LE PUIITS' DOMAINE J.M. BOILLOT - 2018	80/100
163	2 BOUTEILLES PULIGNY MONTRACHET 1 ^{er} CRU ' SOUS LE PUIITS' DOMAINE J.M. BOILLOT - 2018	80/100

164	3 BOUTEILLES CHASSAGNE MONTRACHET 'LES CHÊNES' DOMAINE FERNAND & LAURENT PILLOT - 2019	90/100
165	3 BOUTEILLES CHASSAGNE MONTRACHET 'LES CHÊNES' DOMAINE FERNAND & LAURENT PILLOT - 2019	90/100
166	3 BOUTEILLES CHASSAGNE MONTRACHET 'LES CHÊNES' DOMAINE FERNAND & LAURENT PILLOT - 2019	90/100

Bourgognes Rouges :

167	2 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES DE MOUCHERON & CIE - 1949 - 1 à 6 CM/1 à 7,5 CM/1 PRÉSUMÉE	20/30
168	1 BOUTEILLE MUSIGNY HENRI DE VILLAMONT - 1977 - BS	20/30
169	4 BOUTEILLES GEVREY CHAMBERTIN PHILIPPE GUYENOT - 1977 - 2 à 5 CM/5,5 CM/6,5 CM	20/30
170	2 BOUTEILLES GEVREY CHAMBERTIN PHILIPPE GUYENOT - 1979 - 6 CM	10/15
171	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU BERNARD CHÂTEAU - 1980 - EA/BS	15/20
172	2 BOUTEILLES de 1982 : 1 GEVREY CHAMBERTIN BS - 1 CÔTES DE NUITS VILLAGES LOUIS SOUFFLOT BS	10/15
173	3 BOUTEILLES GEVREY CHAMBERTIN LUCIEN GUYARD - 1984 - 1 ET	20/30
174	2 BOUTEILLES SANTENAY F. CHAUVENET - 1985 - 1 SE/1 PRÉSUMÉE/BS	10/15
175	1 BOUTEILLE CHASSAGNE MONTRACHET F. CHAUVENET - 1988	10/15
176	1 BOUTEILLE VOSNE ROMANÉE CHÂTEAU DE VILLARS FONTAINE - 1990	15/20
177	2 BOUTEILLES VOSNE ROMANÉE CHÂTEAU DE VILLARS FONTAINE - 1990	30/40
178	1 BOUTEILLE CHAMBERTIN GC 'CLOS DE BÈZE' DOMAINE DAMOY - 1992 - BS	40/50
179	1 BOUTEILLE SANTENAY DOMAINE TERME - 1994	5/10
180	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'LES CHARMES' DOMAINE AMIOT SERVELLE - 1996	40/50
181	3 BOUTEILLES JEAN MARC PILLOT 2000 : 1 SANTENAY 'LES CHAMPS CLAUDE' - 1 CHASSAGNE MONTRACHET 1er CRU 'LES MACHERELLES' - 1 CHASSAGNE MONTRACHET 1er CRU 'MORGEOT'	40/50
182	1 BOUTEILLE POMMARD 1er CRU 'CLOS BLANC' CHANSON - 2001	20/30
183	1 BOUTEILLE ALOXE CORTON CHANSON - 2001	10/15
184	1 BOUTEILLE SANTENAY GRAVIÈRES 1er CRU MESTRE PÈRE & FILS - 2003	10/15
185	1 BOUTEILLE GRANDS ÉCHEZEAUX DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI - 2005	1600/1800
186	2 BOUTEILLES GEVREY CHAMBERTIN BERTHAUT - 2006	15/20
187	6 BOUTEILLES GEVREY CHAMBERTIN BERTHAUT - 2006	45/55
188	3 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENOTS' DOMAINE DE COURCEL - 2011	150/180
189	3 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENOTS' DOMAINE DE COURCEL - 2011	150/180
190	2 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'LES CROIX NOIRES' DOMAINE DE COURCEL - 2017	100/120
191	2 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENTOS' DOMAINE DE COURCEL - 2017	120/140
192	3 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'LES CROIX NOIRES' DOMAINE DE COURCEL - 2017	150/180

193	3 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENTOS' DOMAINE DE COURCEL - 2017	180/210
194	3 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENTOS' DOMAINE DE COURCEL - 2017	180/210
195	3 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENTOS' DOMAINE DE COURCEL - 2017	180/210
196	2 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'JAROLLIÈRES' DOMAINE J.M. BOILLOT - 2018	60/80
197	3 BOUTEILLES POMMARD 'PETITS EPENOTS' DOMAINE SEGUIN MANUEL - 2018	90/100
198	3 BOUTEILLES POMMARD 'PETITS EPENOTS' DOMAINE SEGUIN MANUEL - 2018	90/100
199	1 BOUTEILLE POMMARD 1er CRU 'GRAND CLOS DES EPENOTS' DOMAINE DE COURCEL - 2019	70/80
200	2 BOUTEILLES POMMARD 1er CRU 'LES CROIX NOIRES' DOMAINE DE COURCEL - 2019	110/130
201	2 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES 1er CRU 'LES DAMODES HOFFMANN JAYER - 2017	150/180
202	5 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES JEAN CHAUVENET - 2 de 1977/1 de 1979/1 NM/BS	40/50
203	1 BOUTEILLE VOSNE ROMANÉE 1er CRU 'LES ROUGES DU DESSUS' DOMAINE G. ROBLOT MARCHAND - NM	15/20
204	2 VIEILLES BOUTEILLES BOURGOGNE : 1 VOLNAY BS/ETA/7 CM - 1 NUITS ST GEORGES LOUIS MAX BS/ETA	10/15
205	2 BOUTEILLES : 1 CLOS DE VOUGEOT DE MOUCHERON & CIE 1946 9 CM/CAPS AB - 1 VOLANY SANTENOTS 'CUVÉE GAUVAIN' HOSPICES DE BEAUNE DE MOUCHERON & CIE 1948 8CM	15/20
206	2 BOUTEILLES MAZY CHAMBERTIN 'RÉSERVE PARTICULIÈRE' E. CHEVALIER & FILS - NM/ETA/BS	20/30
207	3 BOUTEILLES : 1 MERCUREY TASTEVINAGE 1980 5,5 CM/EA - 1 BEAUNE 1er CRU PICARD 1982 - 1 MONTAGNY CHÂTEAU DE DAVENAY 1983	15/20
208	4 BOUTEILLES : 1 FLEURIE BOUCHARD PÈRE & FILS 1978 - 3 GEVREY CHAMBERTIN GÉRARD CLUNY 1980 1 à 7 CM/BS	20/30
209	5 BOUTEILLES BOURGOGNE DIVERS	20/30
210	6 BOUTEILLES : 1 SANTENAY 1er CRU 'CLOS ROUSSEAU' GUILLAUME DE VERGY 1993 BS - 1 PERNAND VERGELESSES 1989 BS - 1 VOSNE ROMANÉE QUINSON 1990 - 1 ALOXE CORTON 1993 - 1 BOURGOGNE 2001 - 1 BOURGOGNE 1995 BS	40/50

Champagnes :

211	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 1988 - EA/COULEUR TROUBLE	100/120
212	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE DOM PÉRIGNON - 2003	150/180
213	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE JACQUES SELOSSE GC LIEUX DITS 'AMBONNAY LE BOUT DU CLOS' - DÉGORGEMENT : 30/01/2019	320/350
214	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE JACQUES SELOSSE GC LIEUX DITS 'AMBONNAY LE BOUT DU CLOS' - DÉGORGEMENT : 30/01/2019	320/350
215	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CATTIER - COFFRET	10/15
216	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE YVES COUVREUR 1er CRU	20/30
217	3 BOUTEILLES CHAMPAGNE TROUILLARD 'CUVÉE DIAMANT'	25/35

Vallée du Rhône :

218	1 BOUTEILLE TAVEL PAUL JABOULET AÎNÉ - 1946 - 7 CM/CAPS CORRODÉE	10/15
219	2 BOUTEILLES HERMITAGE ROCHEFINE JABOULET VERCHERRE - 1947 - 1 à 8 CM/1 à 9 CM/CAPS AB	10/15
220	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE DOMAINE DE LA ROUQUETTE - 1979 - EA	10/15
221	2 BOUTEILLES CROZES HERMITAGE MICHEL BERNARD - 1982	15/20
222	6 BOUTEILLES CÔTES DU RHÔNE LE CLOS DU CAILLOU 'BOUQUET DES GARRIGUES' - 1996 - 3 ELA	50/60
223	2 BOUTEILLES DESCHANTS ST JOSEPH CHAPOUTIER - 1998	15/20
224	3 BOUTEILLES SAINT JOSEPH BLANC PAUL JABOULET AÎNÉ - 1999 - ETA	20/30
225	2 BOUTEILLES SAINT JOSEPH E. GUIGAL - 2000 - EA	10/15
226	1 MAGNUM CORNAS 'LES ARÈNES' M. CHAPOUTIER - 2007	20/30
227	2 BOUTEILLES : 1 CÔTES DU RHÔNE E. GUIGAL 1995 - 1 CHÂTEAUNEUF DU PAPE CLEFS DES PRELATS 1999	15/20

Languedoc-Roussillon :

228	3 BOUTEILLES DOMAINE DE L'HORTUS BLANC 'GRANDE CUVÉE' - 2000	20/30
229	2 BOUTEILLES DOMAINE DE L'HORTUS ROUGE 'GRANDE CUVÉE' - 2001	15/20
230	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2012	130/150
231	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2012	130/150
232	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2012	130/150
233	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2012	130/150
234	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2012	130/150
235	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2012	130/150
236	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2012	50/60
237	1 MAGNUM CHÂTEAU TOUR BOISÉE 'A MARIE CLAUDE' MINERVOIS - 2013	20/30
238	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2013	45/55
239	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2014	50/60
240	3 BOUTEILLES TOQUES ET CLOCHERS 2014 : 2 CLOCHER DE ROQUETAILLADE - 1 HAUTE VALLÉE	30/40
241	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2015	60/70
242	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2016	55/65
243	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2016 - ELT	55/65
244	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2017	70/80
245	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2019	130/150
246	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC ROUGE - 2020	60/70
247	1 BOUTEILLE PIC SAINT LOUP - 2021	10/15
248	1 BOUTEILLE BANYULS DOMAINE DU MAS BLANC 'CUVÉE DU Dr ANDRÉ PARCÉ'	5/10
249	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU OLLIEUX ROMANIS 'CUVÉE PRESTIGE' BOUTENAC 2020 - 1 DOMAINE SAINTE LÉOCADIE MINERVOIS 2019 - 1 CHÂTEAU MONTNER 'PREMIUM' CÔTES DU ROUSSILLON 2018	20/30

Cognacs :

250	1 BOUTEILLE COGNAC GRANDE FINE CHAMPAGNE 'VIEILLE RÉSERVE'	20/30
251	1 BOUTEILLE COGNAC LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	20/30
252	1 BOUTEILLE COGNAC LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	20/30
253	1 BOUTEILLE COGNAC LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE/ELA	20/30
254	1 BOUTEILLE COGNAC LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	20/30
255	1 BOUTEILLE COGNAC LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	20/30
256	1 BOUTEILLE COGNAC LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	20/30
257	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC ANDRÉ LAINÉ - NIVEAU BAS/CAPS AB	15/20
258	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC E. CUSENIER & CIE	30/40
259	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC E. CUSENIER & CIE	30/40
260	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC E. CUSENIER & CIE	30/40
261	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC E. CUSENIER & CIE	30/40
262	2 BOUTEILLES (50 CL) COGNAC V.S. CHÂTEAU BELLEVUE - COFFRET	20/30
263	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BELLEVUE : 1 COGNAC V.S. - 1 COGN'ORANGE	20/30
264	1 BOUTEILLE COGNAC - ETA/CAPS CIRE AB	5/10
265	1 BOUTEILLE (1 L) COGNAC HENNESSY X.O - COFFRET	40/50
266	1 BOUTEILLE COGNAC PRINCE HUBERT DE POLIGNAC - EA	20/30
267	1 BOUTEILLE COGNAC PRINCE HUBERT DE POLIGNAC - EA/PAPIER DE SOIR COLLÉ	20/30
268	1 BOUTEILLE COGNAC PRINCE HUBERT DE POLIGNAC - EA/PAPIER DE SOIR COLLÉ	20/30
269	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' - BS	20/30
270	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE'	20/30
271	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE'	20/30
272	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' - BS	20/30
273	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' - BS	30/40
274	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC MARTELL *** - CAPS ÉTAIN/BS	50/60
275	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC MARTELL *** - CAPS ÉTAIN/BS	50/60
276	1 BOUTEILLE COGNAC DENIS MOUNIÉ ***	20/30
277	1 BOUTEILLE COGNAC DENIS MOUNIÉ ***	20/30
278	1 BOUTEILLE COGNAC DENIS MOUNIÉ ***	20/30
279	1 BOUTEILLE COGNAC DENIS MOUNIÉ ***	20/30
280	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' CELEBRATION - BS	20/30
281	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' CELEBRATION - BS	20/30
282	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' CELEBRATION - BS	20/30

Spiritueux :

283	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC - 1962 - ETA	40/50
284	1 BOUTEILLE RHUM BRUN AGRICOLE LA FAVORITE - 1982	150/200
285	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE (1 L) RHUM VIEUX LUCIE H. DESBORDES	200/300
286	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE (1 L) RHUM VIEUX LUCIE H. DESBORDES	200/300
287	1 BOUTEILLE VIEILLE FINE DE LA MARNE 'RÉSERVE DU PÈRE OUDINOT' 42°	15/20
288	1 BOUTEILLE (1 L) BRANDY NAPOLÉON 'RÉSERVA 12'	5/10
289	1 BOUTEILLE VIEUX MARC DE BOURGOGNE CHÂTEAU DE LA MALTROYE - ETA	10/15
290	1 MAGNUM (1,5 L) VIEILLE FINE CALVADOS MARQUIS D'AGUESSEAU - EA/CAPS ABS	15/20
291	1 BOUTEILLE (1 L) SCOTCH WHISKY BALLANTINE'S	10/15
292	1 BOUTEILLE ARMAGNAC CAUSSADE - ET	10/15
293	1 POT (2,5 L) BAS ARMAGNAC 'HORS D'ÂGE' VIEILLE RELIQUE SAMALENS 42°	30/40

Divers :

294	1 BOUTEILLE COTEAUX DU LAYON 'CLOS DU MAINE' RABLAY - 1945 - 8 CM/CAPS ABS	10/15
295	3 BOUTEILLES RIOJA 1970 : 1 COTO DE IMAZ - 1 SOLAR DE SAMANIEGO - 1 BORDON	25/30
296	2 BOUTEILLES CLOS CANCAILLAÛ 'CRÈME DE TÊTE' JURANCON - 1977 - LB	15/20
297	2 BOUTEILLES RIOJA VINA ARDANZA - 1978 - BS	20/30
298	1 BOUTEILLE VEGA SICILIA VALBUENA 3er ANO - 1982 - VIDANGE/CAPS T AB	10/15
299	3 BOUTEILLES RIOJA JAUN DE ALZATE - 1985 - BS	15/20
300	7 DEMIES BOUTEILLES RIOJA MARQUES DE RISCAL - 1987	20/30
301	1 BOUTEILLE CLOS BERNARDI PATRIMONIO - 1991	10/15
302	1 BALTHAZAR (12 L) CÔTES DE ST MONT - 1993	50/60
303	1 JEROBOAM (5 L) CHÂTEAU ST DIDIER PARNAC CAHORS - 1995 - ELA	20/30
304	3 BOUTEILLES RIOJA VALLEMAYOR 1995	20/30
305	1 MAGNUM (1,5 L) CHÂTEAU BOUSCASSE MADIRAN - 1996 - ELA	10/15
306	1 BOUTEILLE SILEX BLANC DE POUILLY FUMÉ DIDIER DAGUENEAU - 2008	100/120
307	1 BOUTEILLE PUR SANG BLANC DE POUILLY FUMÉ DIDIER DAGUENEAU - 2009	70/90
308	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DE PIBARNON BLANC BANDOL - 2011	20/30
309	5 BOUTEILLES CHÂTEAU MAJOREL FRONTON - 2018	30/40
310	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MAJOREL FRONTON - 2018	35/45
311	6 BOUTEILLES CHÂTEAU BALSAMINE 'UN ANGE PASSE' GAILLAC - 2018	30/40
312	5 BOUTEILLES CHÂTEAU CLEMENTINA 'COQUETTE' CÔTES DE PROVENCE - 2019	30/40
313	1 BOUTEILLE SIDI BRAHIM MAROC	5/10
314	1 BOUTEILLE SIROP DE CANNE DUSQUESNE	5/10
315	2 BOUTEILLES CRÈME CASSIS DE BOURGOGNE ANTONIN RODET - BS	15/20
316	2 BOUTEILLES MANZANILLA 'LA GUITA'	10/15

317	2 BOUTEILLES MANZANILLA 'LA GUITA'	10/15
318	2 VIEILLES BOUTEILLES VIN TONIQUE TRILLES - BS/1 NIVEAU BAS	20/30
319	3 BOUTEILLES RIOJA VINA REAL 'RESERVA' COMPANIA VINICOLA DEL NORTE - 1975 - BS	30/40
320	3 BOUTEILLES XERES SHERRY 'PALE DRY' FINO QUINTA OSBORNE	20/30
321	3 BOUTEILLES : 2 BISI VERDICCHIO DI MATELICA 1990 1 EA - 1 EDELGRUND EISWEIN 1992	15/20
322	4 BOUTEILLES RIOJA MARQUES DE RISCAL : 2 de 1982 BG/MEP - 1 de 1985 LB - 1 de 1980 BG	20/30
323	4 BOUTEILLES RIOJA : 1 BORDON 1976 - 1 ROYAL 1973 - 1 MARQUES DE MURRIETA 1988 - 1 GRAN CORONAS 1975	30/40
324	4 BOUTEILLES L'IDIOT MAISON VENTENAC VIN DE France	20/30
325	4 BOUTEILLES L'IDIOT MAISON VENTENAC VIN DE France	20/30
326	6 BOUTEILLES RIOJA MARQUES DE RISCAL : 2 de 1987 - 2 de 1990 - 2 de 1999	40/50
327	5 BOUTEILLES LA RESERVE DE JEANNE MAISON VENTENAC CABARDÈS - 2019	25/35

Lexique :

Niveau des bouteilles :

BG : Bas goulot TLB : très légèrement bas

LB : Légèrement bas HEP : Haute épaule

MEP : Mi épaule BEP : Basse épaule

VID : Vidange

Etat des étiquettes :

ETLA : étiquette très léger abimée

ELA : étiquette léger abimée

EA : étiquette abimée

ETA : étiquette très abimée

SE : sans étiquette

ELS : étiquette léger sale

ES : étiquette sale

ETS : étiquette très sale

ELT : étiquette léger tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

BS : bouteille sale

ET : étiquette tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

EF : étiquette fanée

NM : Non millésime

Capsule :

CAPS : capsule

CAPS AB : capsule abimée

CAPS TLA : capsule très légèrement abimée

CBO : caisse bois d'origine

Cru :

1er GCC : 1er grand cru classé GCC : grand cru classé GC : grand cru CBE : cru bourgeois exceptionnel

Conditions générales Acheteur :

Article 1 – Généralités

La société de ventes volontaires Vinestim est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Vinestim agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Vinestim. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

Article 2- Préparation de la vente

2-1. Description et estimation des objets

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n'est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l'estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d'une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

2-2. Frais applicables aux acheteurs : 26 % TTC

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

2-3. Publicité de la vente, catalogue

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l'objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

2-4. Exposition

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

2-5. Recours à un expert

Le commissaire-priseur peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu'ils auront le cas échéant établi.

2-8. Retrait d'un bien de la vente

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

Article 3- Réalisation de la vente

La vente est publique et a lieu aux enchères.

3-1. Organisation des modalités de la vente

Ordres d'achat

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.

- en ligne sur le site de Vinestim et sur les sites affiliés (Drouot live.com et ivoire-france.com) sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité.

A montant égal, priorité sera donnée à l'acquéreur en salle.

Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes

- par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

- en live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment, panne internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. Vinestim ne peut être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s'il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d'enchères.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3-2. Adjudication – Transfert de propriété

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l'adjudicataire qu'une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l'aura effectivement encaissé.

3-3. Procès-verbal

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu'il dirige.

3-4. Droit de préemption de l'Etat

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

Article 4 - Formalités postérieures

4-1. Paiement du prix par l'adjudicataire

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l'adjudicataire

- en espèces : Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur à son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d'accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d'identité en cours de validité et d'une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. Vinestim se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.

Par application de l'article L321-14 du Code de commerce, « *A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant* ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance

- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères

- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

4-2. Entreposage

Les biens adjugés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l'adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50 € par jour et par objet.

4-3. Enlèvement des biens achetés

L'adjudicataire peut récupérer les lots qu'il a acquis, aux horaires d'ouverture de la salle des ventes, à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Dans l'hypothèse de paiement par chèque ou virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.

L'adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l'expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire

- l'emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l'adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d'emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l'objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d'emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l'acheminement. La responsabilité du Commissaire-Preneur en tant que dépositaire prend fin à l'enlèvement du ou des colis.

- l'adjudicataire, s'il souhaite qu'une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l'adjudicataire est informé que l'indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n° 2007-1226 du 20 août 2007.¹

Article 5- Dispositions diverses

5-1. Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

5-2. Nullité – Divisibilité

¹ Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « *Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.*

Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ».

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

5-3. Prescription

Par application de l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

5-4. Loi applicable – Jurisdiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

5-5. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

5-6. Droit d'accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Vinestim, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

L'attribution : l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

L'atelier : l'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

La mention d'école : l'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

Les expressions « **dans le goût de** », « **style de** », « **manière de** », « **genre de** », « **d'après** », « **façon de** » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.

